



## DECISION ADMINISTRATIVE

N° 117/2023/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal  
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles  
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

### Objet :

#### **Tarifs de location des salles communales à partir du 1er septembre 2023**

**Vu** les articles L. 2122-21 et 2144-3 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la décision administrative en date du 16 février 2021, relative aux tarifs de location des salles communales à partir du 1er mars 2021 ;

**Considérant** que la situation sanitaire en lien avec la crise COVID-19 est terminée et que par conséquent, les mesures spécifiques de soutien à l'activité associative peuvent prendre fin. Il en résulte que la seconde utilisation gratuite pour chaque salle festive est supprimée et enfin que la location des salles festives peut de nouveau être ouverte aux particuliers toute l'année ;

**Considérant**, par ailleurs, la volonté de la collectivité de soutenir les associations Sou des écoles pour l'organisation de manifestations au profit des élèves, une gratuité supplémentaire leur est accordée ;

**Considérant** que la commune peut décider, à tout moment, de réquisitionner une salle louée pour ses activités propres. Le locataire sera remboursé de la somme éventuellement avancée ;

**Considérant** que les tarifs pourront être réévalués chaque année, selon l'indice de référence des loyers (INSEE n° 001515333) du 3ème trimestre ;

**Considérant** que les tarifs n'ont pas été augmentés depuis 2016 ;

## Le Maire

### DÉCIDE

D'appliquer les tarifs et conditions ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;

#### **1) Les associations Vifaises (siège social à Vif\*) et les associations extérieures à but humanitaire :**

Les associations extérieures dont le caractère humanitaire est inscrit dans les statuts peuvent obtenir une des salles sous réserve de disponibilité. Ces organismes bénéficient des mêmes tarifs que les associations de Vif.

Les syndicats et partis politiques sont assimilés à des associations, leurs éventuelles sections locales sont assimilées à des associations vifaises.

En plus des salles communales, la salle des fêtes et la salle Louis Maisonnat peuvent être utilisées par les associations vifaises en semaine (lundi au jeudi) pour leur activités (cours, assemblée générale, manifestations...) de manière gratuite.

Tarif à la journée Utilisation Vendredi, samedi et dimanche		Salles festives			
		Associations Vifaises *		Associations Sou des écoles de la commune	
		Tarifs actuels	Nouveaux tarifs	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
1ère utilisation	Salle des fêtes ou salle polyvalente Louis Maisonnat	Gratuité		Gratuité	
2ème utilisation	Salle des fêtes ou salle polyvalente Louis Maisonnat	Gratuité		Gratuité	
3ème utilisation (au choix)	Soit salle des fêtes	158 €	175 €	Gratuité	
	Soit salle polyvalente	315 €	349 €		
4ème utilisation (au choix)	Soit salle des fêtes	158 €	175 €	158 €	175€
	Soit salle polyvalente	315 €	349 €	315 €	315 €
À partir de la 5ème utilisation (au choix)	Soit salle des fêtes	315 €	349 €	315 €	349 €
	Soit salle polyvalente	1 071 €	1 185 €	1 071 €	1 185 €

\* Associations vifaises : Associations disposant d'un siège social situé depuis plus de 3 ans sur la commune à la date de location. Une annexe ou antenne du siège social dans la commune permet à l'association d'être considérée comme vifaise.

Les utilisateurs doivent informer de leur souhait d'annuler leur réservation par écrit (auprès du pôle Culture, Associations, Tourisme) au plus tôt. Si l'annulation est faite moins d'un mois avant la manifestation, l'association perd l'usage gratuit de la salle pour sa prochaine utilisation.

Lorsqu'une location est effectuée pour la journée du vendredi et que la mise à disposition ne peut se faire qu'en fin de journée, une réduction de 50% sera appliquée au tarif ci-dessus.

Lorsqu'une location est faite pour plus d'une journée, une réduction de 30% sera appliquée au montant global de la location.

**2) Les associations dont le siège social n'est pas situé à Vif ou dont le siège social est situé sur la commune depuis moins de 3 ans :**

Pour chaque utilisation (du lundi au dimanche)	Salle des fêtes		Salle polyvalente Louis Maisonnat	
	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
Tarif à la journée	315 €	349 €	1 071 €	1 185 €

Lorsqu'une location est effectuée pour la journée du vendredi et que la mise à disposition ne peut se faire qu'en fin de journée, une réduction de 50% sera appliquée au tarif ci-dessus.

**3) Les particuliers :**

Tarif à la journée Utilisation vendredi, samedi et dimanche	Salle des fêtes		Salle polyvalente Louis Maisonnat	
	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
Tarif résident vivois	315 €	349 €	1 071 €	1 185 €
Tarif extérieur	400 €	443 €	1 400 €	1 549 €

Forfait mariage : au-delà d'une journée de location, une réduction de 25% sera appliquée sur le tarif de la deuxième journée de location et éventuellement sur le tarif de la troisième journée de location (sur justificatif de la commune qui célèbre le mariage).

**4) Les entreprises :**

Concernant les entreprises (entreprise, auto entrepreneur, micro entreprise...), elles peuvent également obtenir une des salles sous réserve de disponibilité. Des tarifs spécifiques leur sont appliqués.

Tarif à la journée du lundi au dimanche	Salle des fêtes		Salle polyvalente Louis Maisonnat	
	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
Entreprise vivoise	421 €	466 €	1 187 €	1 314 €
Entreprise dont le siège social n'est pas situé à Vif	840 €	930 €	2 000 €	2 213 €

Lorsqu'une location est effectuée pour la journée du vendredi et que la mise à disposition ne peut se faire qu'en fin de journée, une réduction de 50% sera appliquée au tarif ci-dessus.

### **5) Mesures particulières – Gymnase (Boulevard de la résistance)**

La location du gymnase est possible de façon très exceptionnelle.

<b>GYMNASSE</b>	<b>Tarifs actuels</b>	<b>Nouveaux tarifs</b>
Tarification journalière	840 €	930 €
Tarification à l'heure	70 €	77 €

### **6) Salles de réunion**

**Salles de réunion : Salle Berriat, salle jaune et verte de la maison des associations**

	$\frac{1}{2}$ journée ou soirée		Journée	
	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
Copropriétés privées	40 €	44 €	80 €	89 €
Entreprises				
Autres organismes				
Associations Vifaises	Gratuité			
Copropriétés bénévoles				

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.*

Fait à VIF, le 20 juin 2023  
**Par délégation du Conseil Municipal,**  
**Le Maire**  
**Guy GENET**